

DISPARUS

Ces oubliés de l'histoire!

Au cours des dernières années, des dizaines de milliers de personnes ont disparu, la plupart du temps dans un climat de répression et de terreur. Les Nations Unies font état de telles disparitions dans plus de 40 pays différents. Les disparitions de personnes ne sont pas mentionnées en tant que telles dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. Elles n'en constituent pas moins une atteinte grave aux principes fondamentaux de respect de l'individu en particulier et de l'humanité en général.

Devant la recrudescence du phénomène et les traumatismes profonds qu'il engendre, la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales s'est préoccupée, à juste titre, de faire rassembler dans un rapport les données existantes, tant sur le plan du droit que celui des institutions, afin de susciter la réflexion et — dans la mesure du possible — de stimuler l'action visant à juguler le phénomène.

Cette courte monographie * préfacée par Simone Veil — membre de la Commission indépendante — cherche avant tout à apporter une contribution utile à la défense de ceux et celles qui sont atteints dans leurs droits et dans leur dignité. Elle n'est pas un guide d'action qu'il serait, à ce stade, aléatoire de vouloir établir. Son but est de sensibiliser l'opinion publique et de mobiliser la communauté internationale pour trouver remèdes et solutions au problème.

Les auteurs du rapport ont choisi une articulation de l'argumentation en trois parties:

- I. La description du phénomène, de l'aspect individuel et tragique qu'il reflète jusqu'aux atteintes qu'il porte au droit et à la morale internationale. Il y a aussi une analyse des contextes socio-politiques dans lesquels les disparitions sont pratiquées.
- II. Le mandat et l'action des organisations existantes (gouvernementales ou non gouvernementales).

* *Disparus*, Rapport à la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales (Préface de M^{me} Simone Weil), Berger-Levrault, Paris, Collection Mondes en devenir, 1986, 121 p. Le rapport est paru aussi en anglais, *Disappeared*, Zed Books Ltd, London & New Jersey, 1986, 110 p.

III. Les conclusions et les recommandations regroupées sous le terme « mieux agir ».

C'est depuis 1974 que le terme « disparu » a été utilisé systématiquement par les organisations des droits de l'homme et les médias, notamment dans le contexte latino-américain. Le scénario n'est que trop connu : perquisitions, arrestations clandestines, enlèvements au milieu de la nuit, avec le désarroi et l'angoisse qui s'ensuivent. La disparition est une forme de torture, doublement insidieuse, pour qui disparaît et pour ses proches laissés dans l'ignorance du sort final de leurs parents.

Un des aspects les plus sinistres de la pratique des disparitions est l'enlèvement des femmes enceintes. L'enfant né dans la clandestinité, s'il survit, deviendra anonyme et foncièrement vulnérable (pertes de son identité).

Il n'existe pas, à proprement parler, de définition du phénomène des disparitions. Celle-ci ne pourrait être à ce stade que trop étroite ou trop large. Les auteurs indiquent cependant les éléments d'une définition de la disparition. On pourrait parler de disparition « lorsqu'il y a des actes (ou omissions) commis en violation des droits fondamentaux de l'homme, dans une perspective d'intimidation et de répression, par des agents des pouvoirs publics ou des particuliers agissant avec leur consentement ou leur connivence, dans le but de nuire à une personne ou à ses proches, et dans lesquels les autorités dissimulent le sort de cette personne et démentent leur implication » (p. 40).

Les raisons qui incitent un régime à de telles pratiques relèvent d'une « stratégie de la terreur », qui elle-même est souvent le fait d'une dictature peu assurée et qui craint les réactions de l'opinion publique. Car « dans la nuit des dictatures solidement établies, les disparitions n'ont pas d'utilité ». Les mécanismes judiciaires sont bloqués, le droit *d'habeas corpus* se heurte à des fins de non-recevoir, la presse devient ou reste hautement surveillée. Le droit et la morale s'en trouvent dégradés.

Devant l'échec d'actions individuelles de protestation, et l'incapacité des systèmes judiciaires à jouer leur rôle protecteur, les familles des victimes s'organisent. D'où la naissance de nombreux groupements privés.

Une recherche reste à faire qui permette de mieux analyser les différents systèmes qui « secrètent » des pratiques généralisées de disparitions et pour établir, sur cette base, le degré de responsabilité des autorités concernées.

Sous les chapitres « Que font les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales ? » se trouvent décrits les mandats respectifs et les efforts accomplis par quatorze organismes, dont le CICR, pour lutter contre le phénomène des disparitions.

Ce répertoire est utile car il permet de mieux comprendre les mécanismes existants et leur raison d'être ; il en montre aussi les limites.

Les obligations de toute autorité au regard du droit et de la morale internationales sont clairement établies. Ce sont les moyens d'assurer leur respect qui sont encore fragiles et qu'il s'agit de renforcer.

Alors, pour «mieux agir», titre du chapitre de conclusion, que convient-il de faire? Outre la recherche déjà mentionnée qui permettrait de mieux détecter les contextes sociaux-politiques où risquent de se produire des disparitions, et partant, de mieux les prévenir, la question est posée de la possibilité d'établir un contrôle international des situations d'état d'exception.

La question de l'opportunité et de l'utilité d'une convention internationale est également posée.

Dans l'immédiat, les mesures préconisées s'intitulent: renforcement des moyens préventifs, une plus grande efficacité des procédures, une amélioration du régime de la preuve, des sanctions plus efficaces et la lutte contre la banalisation du mal.

Détaillées autant que faire se peut, ces propositions montrent à la fois leur grand potentiel et leurs limites. Par-dessus tout, c'est dans «l'universalisation de la prise de conscience que réside le plus grand espoir», conclut le rapport.

Un petit ouvrage informatif et bien rédigé, qui s'efforce d'explicitier et de mettre en lumière un sujet sur lequel tant d'ombres planent encore.

Clermonde Dominicé